



Compte-rendu n° 2 Conseil communautaire du 4 avril 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COSTE Jean - DUNAND François - GROS Claudine – JAY Hélène - JUGAND François – LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean-Yves – MORTON Carole – GERMANAZ Sylvie - POINTET André – ROCHAIX Jean-François – VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. Jean-Christophe GROGNIET à M. Jean-Michel VORGER
Mme Joëlle JUGAND à M. Jean-François ROCHAIX

EXCUSES : M. François JUGAND

ABSENTS : Mme Chrystelle MENGOLI

Assistaient également Messieurs Eric COLLIN et Laurent OLEON

Madame Claudine GROS est désignée Secrétaire de Séance.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil de communauté du 7 mars 2019 est adopté.

1. Présentation du projet de rénovation des plages de la piscine du Morel

Le président présente le projet de rénovation des plages (Voir esquisse en annexe) et précise que des arbitrages budgétaires ont été réalisés afin de rentrer dans l'enveloppe budgétaire comprenant le remboursement du contentieux MAAF/AVIVA et les subventions obtenues pour le projet.

2. Approbation du choix du délégataire et de la convention de délégation de service public du parc immobilier touristique

Le président rappelle au conseil communautaire que la CCVA a lancé la procédure de renouvellement de cette délégation et qu'il appartient à l'assemblée d'approuver le choix du délégataire. Le président donne les principales informations qui ont été négociées dans le cadre de la procédure de DSP.

Concernant la rénovation des appartements, il a été convenu de reprendre l'ensemble des appartements suivants :

- Bâtiment de la Duit : 27 appartements
- Bâtiment du Beauregard : 29 appartements.

Il a été convenu que ces rénovations auraient lieu en 3 tranches sur les années 2020, 2021 et 2022 pour une exploitation complète pour la saison 2022/2023 avec une répartition des coûts de de 11 500 € par appartement à la charge du délégataire, et de 11 000 € par appartement à la charge du délégant pour les salles de bain et les cuisines.

Le problème de la restauration qui est un point de développement pour lequel une réflexion devra être engagée dans la première partie du contrat. En effet, si toutes les parties mesurent la nécessité d'un tel outil, priorité a été donnée au maintien du patrimoine en état, d'autant que les contraintes budgétaires ne permettent pas de mener de front ces deux investissements. Les discussions reprendront à l'issue de la rénovation des appartements.

Concernant les relations financières la part fixe sera de 70 000 € et la part variable se fera selon les ratios suivants (recette des seules locations):

- 7.5 % des recettes inférieures à 500 000 €
- 15 % des recettes comprises entre 500 000 € et 700 000 €
- 35 % des recettes comprises entre 700 000 € et 900 000 €
- 50 % des recettes au-delà de 900 000 €

Le Président propose de retenir la SOGETOBA, unique candidat, comme délégataire.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Convention de partenariat GEMAPI avec la CCCT et l'APTV

Le Président rappelle le projet de mutualisation d'un agent GEMAPI avec la communauté de communes de Cœur de Tarentaise et l'assemblée des pays de Tarentaise Vanoise et précise que dans ce cadre il y a lieu de conventionner notamment concernant la prise en charge de l'agent et d'une partie du service.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Construction d'une unité de dépollution à Bonneval l'Eglise - demande de subventions

Le Président présente au conseil communautaire le projet de création d'une unité de dépollution sur le village de Bonneval-Tarentaise. Aujourd'hui, le hameau de Bonneval l'Eglise ne dispose d'aucun équipement d'assainissement collectif et la topographie du terrain ne permet pas de mettre en place des systèmes d'assainissement autonome conformes pour l'ensemble des habitations (pente des terrains, superficie disponible). La CCVA a donc décidé de mettre en œuvre une unité de traitement des eaux usées pour le hameau.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Modification du programme opérationnel du Contrat Ambition Régional des Vallées d'Aigueblanche

Le Président rappelle à l'Assemblée la procédure « Contrat Ambition Région » dans laquelle la communauté de communes est engagée avec la Région Auvergne Rhône Alpes depuis 2017. Elle souhaite désormais réaffecter les crédits régionaux alloués pour cette opération (123 000 €) sur le projet de rénovation et de modernisation des espaces extérieurs du centre aquatique du Morel.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Représentant de la CCVA à la commission consultative paritaire (CCP) du SDES

Le Président informe l'assemblée que dans le prolongement de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Syndicat Départementale d'Énergie de la Savoie (SDES) est tenu de mettre en place une commission consultative paritaire (CCP) visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie. Celle-ci est constituée paritairement des déléguées du SDES et des représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le Président propose de nommer Monsieur Thierry BRUNIER comme représentant de la CCVA à la CCP du SDES

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

I. Affaires budgétaires

7. Approbation des Comptes de Gestion 2018 – Budgets Général et annexes

Madame la Trésorière invite les membres du conseil communautaire à délibérer sur les comptes de gestion. Ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de la part de la trésorière sur la tenue des comptes. Les résultats de l'exercice 2018 figurant aux états II-1 et II-2 du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

8. Adoption des Comptes Administratifs 2018

a) Budget Général

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 707 895,38	2 566 852,47
Recettes	9 587 478,75	2 609 281,91
Résultat	879 583,37	42 429,44
Résultat antérieur	0,00	-327 471,34
Résultat de cloture	879 583,37	-285 041,90

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

b) Budget Annexe Eau

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	512 418,73	427 371,77
Recettes	765 499,89	301 108,50
Résultat	253 081,16	-126 263,27
Résultat antérieur	335 949,01	620 464,48
Résultat de cloture	589 030,17	494 201,21

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

c) Budget Annexe Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	399 867,30	1 175 854,00
Recettes	549 679,71	1 129 434,87
Résultat	149 812,41	-46 419,13
Résultat antérieur	15 000,00	-100 388,54
Résultat de cloture	164 812,41	-146 807,67

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

d) Budget Annexe Déchets

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 261 325,01	109 248,00
Recettes	1 317 136,78	48 463,14
Résultat	55 811,77	-60 784,86
Résultat antérieur	38 793,37	0,00
Résultat de cloture	94 605,14	-60 784,86

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

e) Budget Annexe Centre Aquatique

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	944 580,65	136 716,73
Recettes	943 887,91	744 219,50
Résultat	-692,74	607 502,77
Résultat antérieur	0,00	-454 019,14
Résultat de cloture	-692,74	153 483,63

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

f) **Budget Annexe La Léchère les Bains Information**

	Fonctionnement
Dépenses	335 354,70
Recettes	366 639,70
Résultat	31 285,00
Résultat antérieur	42 423,77
Résultat de clôture	73 708,77

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

g) **Budget Annexe Zone de la Piat**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	166 745,20	165 595,20
Recettes	166 745,20	164 445,20
Résultat	0,00	-1 150,00
Résultat antérieur	0,00	85 554,80
Résultat de clôture	0,00	84 404,80

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

h) **Budget Annexe GEMAPI**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	600,00	414 226,19
Recettes	7 523,00	600 000,00
Résultat	6 923,00	185 773,81
Résultat antérieur	0,00	0,00
Résultat de clôture	6 923,00	185 773,81

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

9. **Affectation des résultats du compte administratif 2018-**

a) **Budget primitif principal**

001	Déficit d'Investissement reporté	-285 041,90
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	879 583,37

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

b) **Budget primitif Eau**

002	Excédent de Fonctionnement reporté	589 030,17
001	Excédent d' Investissement reporté	494 201,21

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

c) **Budget primitif Assainissement**

001	Déficit d'Investissement reporté	-146 807,67
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	164 812,41

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

d) Budget primitif Déchet

001	Déficit d'Investissement reporté	-60 784,86
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	94 605,14

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

e) Budget primitif Centre Aquatique

002	Déficit de fonctionnement reporté	-692,74
001	Excédent d'investissement reporté	153 483,63

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

f) Budget La Léchère les Bains Information (3LBI) au budget principal

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	73 708,77
------	---------------------------------------	-----------

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

g) Budget primitif Zone de la PIAT

001	Excédent d'Investissement reporté	84 404,80
-----	-----------------------------------	-----------

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

h) Budget primitif GEMAPI

002	Excédent de Fonctionnement reporté	6 923,00
001	Excédent d' Investissement reporté	185 773,81

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

10. Vote des Taux 2019

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2019. Il propose de maintenir les taux comme ci-dessous

	2018	2019
TH	5,42%	5,42%
TFB	4,54%	4,54%
TFNB	39,36%	39,36%
CFE	9,52%	9,52%

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

11. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2019

Le Président rappelle qu'il y a lieu de voter les taux 2019 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et distinguant trois zones :

Zone 1 Valmorel

Taux plein P

Il propose les taux suivants :

13,80 pour le taux plein P,
8,90 pour le taux réduit A,
7,10 pour le taux réduit B,

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

12. **Adoption des Budgets Primitifs 2019**

a) **Budget Principal**

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	9 167 000,00 €	9 167 000,00 €
Investissement	3 404 291,91 €	3 404 291,91 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

b) **Budget Eau**

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	1 226 030,17 €	1 226 030,17 €
Investissement	1 522 901,38 €	1 522 901,38 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

c) **Budget Assainissement**

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	1 039 000,00 €	1 039 000,00 €
Investissement	2 394 790,41 €	2 394 790,41 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

d) **Budget Déchet**

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	1 395 000,00 €	1 395 000,00 €
Investissement	175 605,14 €	175 605,14 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

e) **Budget Centre aquatique (Piscine du Morel)**

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	1 530 350,00 €	1 530 350,00 €
Investissement	1 944 089,71 €	1 944 089,71 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

f) **Budget GEMAPI**

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	206 923,00 €	206 923,00 €
Investissement	256 696,81 €	256 696,81 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

g) **Budget Zone de la PIAT**

Section	Depenses	Recettes
Fonctionnement	994 895,20 €	994 895,20 €
Investissement	328 745,20 €	328 745,20 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

13. **Subvention des associations**

Le Président propose les subventions suivantes pour les associations du territoire.

Aide à domicile en milieu rural	14 000
Association du Personnel de la CCVA (Forfait)	2730
Association du Personnel de la CCVA	1450
Association Foyer logement	80000
Foyer de ski de fond de Nâves	50000
Office de Tourisme	1 410 000
OT Subvention exceptionnelle (5 premier mois de l'année)	120 000
Associations sportives Soumises au nombre d'adhérents de - 18 ans	
Entente Sportive de Tarentaise (EST)	4 650
EST classe foot	15000
EST remboursement emprunt	1602
EST Reliquat 2018	1200
Tarentaise Natation Morel	1 725
Naves Ski Nordique	975
Associations sportives particulières	
Ski Club de Doucy	9 000
Ski Club de Valmorel	21 200
Ski Club de Valmorel Mad'Trail	3 000
E Wax	70 000
V3AD (VTT Valmorel et Vallées d'Aigueblanche Développement)	10 500
Autres Subventions	
Tour de Tarentaise (Arrivée Doucy)	12 000
Dôme Théâtre	4 000
Festivale Musique baroque	2 500
Tarentaise Expansion	4 000
AACM	10 500
Club des Sports des Avanchers (sur projet)	1 200
Comité Ski de Savoie	975
MIHT (abattoirs)	625
Association Beaufortain Géo Découvertes	500

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

14. **Subvention d'équilibre**

Budget annexe « Eau Potable » 2019.

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances précise que dans le cadre des importants travaux envisagés sur la station de Valmorel il est nécessaire que le budget annexe Eau soit financé. Il est proposé que le budget principal apporte une participation de 138 000 € en 2019.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

Budget annexe « Assainissement » 2019.

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances précise que dans le cadre des nombreux travaux prévus en 2019 il est nécessaire que le budget annexe Assainissement soit financé. Il est proposé que le budget principal apporte une participation de 88 000 € en 2019.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

15. Tarif de location pour l'appartement n°2 Le Saint Jacques – Doucy Station sur la commune de La Léchère

Monsieur Gabriel MARTINOT informe le conseil communautaire que la CCVA est propriétaire de l'appartement n°2 Le Saint Jacques à Doucy Station sur la commune de La Léchère. Il propose de commercialiser ce dernier, pour la période de printemps 2019 à printemps 2020, avec les tarifs suivants :

Semaine	Prix appartement / semaine
20/04/19 au 13/07/19	400 €
13/07/19 au 17/08/19	597 €
17/08/19 au 21/12/19	400 €
21/12/19 au 28/12/19	697 €
28/12/19 au 04/01/20	1050 €
04/01/20 au 01/02/20	597 €
01/02/20 au 08/02/20	697 €
08/02/20 au 15/02/20	1050 €
15/02/20 au 29/02/20	1190 €
29/02/20 au 07/03/20	1050 €
07/03/20 au 28/03/20	697 €
28/03/20 au 02/05/20	597 €

Tarifs complémentaires :

Drap (lit double)	19 €
Drap (lit simple)	16 €
Linge de toilette	7 €
Forfait ménage	60 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

II. Affaires foncières

16. Régularisation foncière (Copropriété du Creux du loup)

Le Président rappelle au conseil communautaire les démarches engagées par la CCVA afin de régulariser la situation foncière de la parcelle sise sur la commune de La Léchère cadastrée section BB n° 12 et notamment le passage des réseaux nécessaires à la zone d'activités de la Piat.

Il présente les négociations engagées avec les propriétaires indivis de ladite parcelle et l'accord obtenu de tous les propriétaires indivis et s'établissant comme suit :

- cession par les propriétaires indivis de l'emprise sous laquelle sont implantés les réseaux de la zone de la Piat moyennant l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement
- prise en charge par la CCVA des frais d'acte et de géomètre en vue de la scission du régime de la copropriété et de la répartition des parcelles créées au profit de chacun des propriétaires concernés

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

17. Régularisation de l'emprise foncière du site touristique du Tovel

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses compétences, la collectivité a toujours eu pour objectif, lorsque l'opportunité se présente, de régulariser les assiettes foncières des ouvrages de la collectivité. En l'occurrence, concernant l'emprise foncière du départ des pistes de ski de fond et des terrains nécessaires aux pistes damées du site touristique du Tovel sur le village de Nâves (commune de La Léchère), les consorts BILLAT souhaitent vendre leurs parcelles. Le Président propose de faire l'acquisition de ces parcelles, d'une surface de 49 739 m², pour un montant de 14 688.60 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

18. Zone de la Piat : Classement des équipements communs dans le domaine public intercommunal

Le Président rappelle le projet d'aménagement de la zone d'activité de la Piat et informe qu'il y a lieu de définir les équipements communs qui seront classés dans le domaine public intercommunal. Équipements communs destinés à rester dans le domaine public intercommunal :

- Réseaux d'assainissement (Eaux usées)
- Réseaux d'eau potable (AEP),
- Gestion des déchets (conteneurs semi-enterrés),
- RIS et des boîtes aux lettres,

Les autres équipements seront classés dans le domaine public communal de la commune du Grand-Aigueblanche

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

III. Divers

19. Station classée de tourisme

Le Président informe l'assemblée que suite à la fusion des communes opérée le 1er janvier 2019, il y a lieu de délibérer de nouveau concernant le projet de classement de la communauté de communes en station classée de tourisme. Le Président propose donc de solliciter ce classement pour le périmètre communautaire composé des communes de Grand-Aigueblanche, de La Léchère et des Avanchers-Valmorel.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

20. Convention d'objectifs et de moyens (OTVVA)

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler cette convention qui est arrivée à échéance et rappelle les principales missions de l'OTVVA :

- Assurer dans l'intérêt général la coordination et la représentation des ensembles touristiques de la destination VALMOREL à l'égard des tiers,
- Assurer la coordination des activités de l'ensemble des organismes qui interviennent dans le fonctionnement des pôles touristiques,
- Assurer la promotion, la communication et l'animation des pôles touristiques par tous les moyens,
- Assurer ou coordonner l'animation des pôles touristiques,
- Participer à la mise en place d'événements et manifestations,
- Assurer la commercialisation touristique du territoire.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité